



Municipalité de Chêne-Pâquier

Rue du Collège 6

1464 Chêne-Pâquier

greffe@chene-paquier.ch

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR USAGE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Numéro de l'autorisation :	Numéro de permis de construire :
----------------------------	----------------------------------

Merci de bien vouloir remplir un formulaire par demande

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE					
Concerne :	Choisissez un élément.		Nature :	Choisissez un élément.	
Situation des travaux :	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Description des travaux :	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Marquage au sol touché :	☐ NON	☐ OUI	A rétablir après travaux		
Dimensions :	Longueur :	Cliquez ici pour entrer du texte.		Largeur :	Cliquez ici pour entrer du texte.
	Profondeur :	Cliquez ici pour entrer du texte.			
Dates des travaux :	Début des travaux :	Entrez une date		Fin des travaux :	Entrez une date
Joindre à la demande :	Plan de situation des travaux projetés				

COORDONNEES			
	Maître de l'ouvrage	Mandataire	Entreprise
Raison sociale :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Nom :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Prénom :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Adresse :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
NPA / Lieu :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Téléphone :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
E-mail :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

BASES LEGALES ET CONDITIONS PARTICULIERES A RESPECTER	
- L'autorisation pour usage accru du domaine public doit être en permanence sur le chantier, le permis de fouille doit être présenté sur réquisition de tout agent ou personnel communal. - La signalisation sera conforme aux prescriptions SN 640'886 de l'association Suisse des professionnels de la route et des transports. - L'installation d'échafaudage sera réalisée selon OTConst et directives de la SUVA. - Règlement cantonal du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers, concernant la sécurité publique et des tiers (RSV 6.3). - Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et son règlement d'application du 19 janvier 1994 (RSV 7.4). - Demeurent réservées les exigences des autres domaines (ordonnances, lois, règlements, directives), qui ne peuvent être exhaustives dans ce document, mais qui engagent la responsabilité des intervenants. - Validité de l'autorisation : 3 mois	

Requérant :	Choisissez un élément.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	Signature :	
-------------	------------------------	--------	--	-------------	--

Chêne-Pâquier, le	
Permis : ☐ Accordé ☐ Refusé	
Contrôle de la remise en état : ☐ Acceptée ☐ Refusée	
Remarques : _____ _____	
Date : _____	VISA : _____